

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

AMENDEMENT

N ° CF506

présenté par

M. El Guerrab, M. Bournazel, M. Euzet, M. Becht, M. François-Michel Lambert, Mme Kuric,
M. Ledoux et Mme Sylla

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.